

Cadre réservé à la Directrice de l'école maternelle :

Nom : _____ Prénom : _____

Crèche : oui non

Périscolaire : oui non Sieste : L- M - J - V

Propreté : oui non Bilingue :

Divers : _____

Inscription scolaire

Ecole maternelle « Les Courlis »



**CERTIFICAT D'INSCRIPTION
Rentrée 2026/2027**

Classe* : Dernière école fréquentée* :
(ne pas remplir si aucune inscription en école auparavant)

L'ENFANT (un formulaire à remplir par enfant)

Nom* _____ Prénom* _____ Sexe* _____

Date de naissance* _____ Lieu (ville/département) _____

Adresse* _____

L'enfant réside* : chez les parents chez le père chez la mère chez ses tuteurs

LA FAMILLE

Situation familiale des parents (caractère non obligatoire) :

mariés pacsés vie maritale divorcés séparés veuf

1^{er} parent

Autorité parentale* Oui Non

Nom de famille* : _____ Nom d'usage* : _____

Prénom* : _____

Catégorie socio-professionnelle⁽¹⁾ : _____

Adresse (si différente de celle de l'enfant)* : _____

N° de téléphone domicile* : _____

N° tél. portable* : _____ N° de tél. professionnel* : _____

Courriel* : _____

2^{ème} parent

Autorité parentale* Oui Non

Nom de famille* : _____ Nom d'usage* : _____

Prénom* : _____

Catégorie socio-professionnelle⁽¹⁾ : _____

Adresse (si différente de celle de l'enfant)* : _____

N° de téléphone domicile* : _____

N° tél. portable* : _____ N° de tél. professionnel* : _____

Courriel* : _____

LA FRATRIE

Nombre de frères et sœurs* : _____

Précisez les prénoms, l'année de naissance et les écoles fréquentées*

Nom / Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée

CLASSE BILINGUE A LA RENTRÉE 2026/2027

Je souhaite inscrire mon enfant en classe bilingue :

Oui Non



(1) consultez la liste des catégories socio-professionnelle à la dernière page du dossier

En cas de demande de dérogation scolaire, merci de remplir le formulaire de dérogation et joindre les documents demandés.

ETAPE 1 : L'INSCRIPTION EN MAIRIE :

Pour préinscrire l'enfant à l'école maternelle, les parents se rendent à la mairie de leur domicile **avec les documents suivants** :

- le livret de famille ou une copie intégrale d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile,
- la dérogation scolaire, le cas échéant.

La mairie délivre aux parents le présent certificat d'inscription et un rendez-vous avec la Directrice de l'école maternelle.

ETAPE 2 : L'ADMISSION EFFECTIVE A L'ECOLE MATERNELLE :

Les parents doivent ensuite se présenter à l'école le jour du rendez-vous accompagnés de leur enfant munis des pièces suivantes :

- du présent document,
- d'un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge,
- de la dérogation scolaire, le cas échéant.
- La fiche de Renseignements
- La fiche d'urgence et de droit à l'image

Date :

Signature du représentant légal :

Cadre réservé à l'administration

Date d'enregistrement :

Document présentés :

- le livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- la dérogation scolaire, le cas échéant

Signature de l'agent :

RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTRICE LE :

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

La commune de Hoerdt, 1 rue de la Tour, 67720 Hoerdt, représentée par son Maire en exercice, recueille des informations vous concernant pour : effectuer les inscriptions à l'école maternelle

La base légale du traitement est : le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : école maternelle et ministère de l'Education nationale

Les données sont conservées pendant : 1 an

Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent être obligatoirement fournies.

Dans le cas contraire, nous ne pourrions valablement procéder à l'inscription de l'enfant

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits

Pour exercer ces droits, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : rpd@hoerdt.fr ou à l'adresse postale : mairie de Hoerdt, 1 rue de la Tour, 67720 Hoerdt

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : rpd@cdg67.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ANNEXE – CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

- 11 Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 Agriculteurs sur grande exploitation
- 21 Artisans
- 22 Commerçant et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- 42 Professeurs des Ecoles, instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles
- 71 Anciens agriculteurs exploitants
- 72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- 74 Anciens cadres
- 75 Anciennes professions intermédiaires
- 77 Anciens Employés
- 78 Anciens ouvriers
- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 Militaires du contingent
- 84 Elèves, Etudiants
- 85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Pour toutes questions, veuillez vous adresser à la Directrice de l'école maternelle « Les Courlis »,



Ecole maternelle « Les Courlis »
20 rue du Trainneau 67720 HOERDT
03.88.51.38.62
ce.0670304s@ac-strasbourg.fr